

DIRECTION

DECISION N° 2019-135

Objet : **Délégation de signature**
- M. Stéphane VINCKE, Directeur des Services Techniques, des Travaux, du Développement Durable et du Service Biomédical

La Directrice du Groupe Hospitalier SECLIN CARVIN,

Vu les législation et réglementation en vigueur,

Vu le Code de la Santé Publique, notamment ses articles L 6143-7 et D 6143-33 à 35, ensemble l'article L 6132-3 du même code ;

Vu le décret n° 91-155 du 6 février 1991 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n°91-868 du 5 septembre 1991 portant statuts particuliers des personnels techniques des catégories A et C de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret modifié n°2005-921 du 02 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2017-701 du 2 mai 2017 relatif aux modalités de mise en œuvre des activités, fonctions et missions mentionnées à l'article L 6132-3 CSP, au sein des groupements hospitaliers de territoires (GHT) ;

Vu l'instruction interministérielle n° DGOS/GHT/DGFIP/2017/153 du 4 mai 2017 relative à l'organisation des GHT ;

Vu le contrat à durée indéterminée en date du 17 octobre 2019 portant recrutement de M. Stéphane VINCKE à compter du 9 décembre 2019, en qualité d'Ingénieur Hospitalier, Directeur des Services Techniques, des Travaux, du Développement Durable et du Service Biomédical.

Vu l'arrêté du 22 juillet 2016 de Madame la Directrice du Centre National de Gestion portant nomination de Madame Sophie DELMOTTE en qualité de Directrice du Groupe Hospitalier SECLIN CARVIN à compter du 12 septembre 2016 ;

Vu la convention constitutive du GHT LMFI (Lille Métropole Flandre Intérieure) en date du 1^{er} juillet 2016.

DECIDE,

► De déléguer à Monsieur Stéphane VINCKE les actes ou décisions relatifs à la gestion courante de la Direction des Services Techniques, des Travaux, du Développement Durable et du Service Biomédical, dans le respect des dispositions relatives à la mutualisation de la fonctions achats au sein du GHT LMFI, à savoir pour les marchés passés antérieurement au 1^{er} janvier 2018 ou en exécution d'un marché passé postérieurement au 1^{er} janvier 2018 par l'établissement support, le CHRU de LILLE :

- Bons de commande,
- Courriers techniques,
- Validation des factures,
- Lettres de renvois de factures,
- Ordres de services,
- Situations de travaux,
- Notes internes à la Direction des Services Techniques et des Travaux sur l'ensemble des problématiques techniques du Groupe Hospitalier SECLIN CARVIN.

► Cette délégation de signature, applicable à compter du 9 décembre 2019, à caractère personnel, peut être retirée à tout moment.

► La présente décision est notifiée à Monsieur Stéphane VINCKE, affichée au sein de l'établissement, communiquée au Conseil de Surveillance et transmise au Comptable de l'Etablissement.

Fait à SECLIN, le 21 novembre 2019



LA DIRECTRICE

Sophie DELMOTTE



Destinataires :

- M. VINCKE
- M. NOUAOUI
- Mme EL HASSIOUY
- M. le Comptable du Trésor
- Archives